



# **Mémoire concernant la Mine Canadian Malartic ainsi que son projet d'extension de la fosse**

**Présenté par :**

ASDR Canada inc.

691 rue Royale

Malartic, (QC) J0Y 1Z0

[www.asdr.ca](http://www.asdr.ca)

Téléphone : 819-757-3338

Courriel : [info@asdr.ca](mailto:info@asdr.ca)

[marc.turcotte@asdr.ca](mailto:marc.turcotte@asdr.ca)



**Mine Canadian Malartic (Partenariat  
de Yamana Gold et Agnico Eagle) et  
son projet d'extension.**

Mémoire D'ASDR,  
présenté au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement

5 juillet 2016

# Table des matières

<b>ASDR Canada inc.</b> .....	4
<b>Intérêt D'ASDR</b> .....	4
<b>Mine Canadian Malartic</b> .....	5
<b>Retombées socio-économiques</b> .....	6
<b>Historique minière de Malartic</b> .....	8
<b>Malartic, une prochaine référence dans l'industrie minière</b> .....	9
<b>Le Contournement de la Ville de Malartic</b> .....	9
<b>Guide de co-habitation</b> .....	10
<b>L'Après Mine</b> .....	11
<b>Coût et retombées</b> .....	11
<b>Position D'ASDR</b> .....	12
<b>Bibliographie</b> .....	13

## **ASDR Canada inc.**

Centre d'expertises minières de calibre international, ASDR Canada Inc. est une entreprise offrant une large gamme de services complémentaires se regroupant en sept divisions : Ingénierie, gestion de projet, traitement des eaux, dragage et déshydratation, fabrication, divisions produits (incluant les solutions d'usure) et services industriels. ASDR est en mesure d'offrir l'approche clé en main ou une réponse aux besoins spécifiques et ponctuels de plusieurs types d'entreprises.

## **Intérêt D'ASDR**

De toute évidence l'extension d'un projet minier intéresse ASDR qui se spécialise au niveau de l'industrie minière. L'entreprise, qui comptait six employés en 2006 lorsque messieurs Stephen et Philippe Authier en ont fait l'acquisition, compte aujourd'hui plus de 200 personnes dans 10 bureaux à travers le monde.

Même si la minière ne représentait qu'une minime partie du chiffre d'affaire à ses débuts, elle fut par la suite un pilier d'importance dans le développement de notre division de fabrication. Le développement, la validation et la mise en place de solutions innovantes par ASDR aux opérations de Mine Canadian Malartic, nous ont servi de tremplin vers les marchés internationaux. Aujourd'hui, la Mine Canadian Malartic représente six emplois directs et quelques dizaines d'emplois contractuels chez ASDR. L'extension de la fosse sur six années supplémentaires de production permettrait non seulement de maintenir ces emplois, mais accentuerait les possibilités que d'autres fournisseurs miniers de Malartic prennent de l'expansion sur les marchés canadiens et internationaux.

Pour ASDR, ces six années représentent une opportunité de développement d'expertises, entre autre dans les méthodes de traitement des eaux en vue de fermeture de sites miniers. Déjà reconnu à travers le monde, pour ses capacités en traitement des eaux, la proximité d'un site et d'un partenaire de développement

permettrait à ASDR et Mine Canadian Malartic, de réduire au minimum les inconvénients reliés à l'ennoiement d'une mine à ciel ouvert, et de réduire le temps pour que le site redevienne économiquement rentable et environnementalement compatible avec d'autres activités (plein air, tourisme...).

## **Mine Canadian Malartic**

Acquis en juin 2014 par Agnico Eagles et Yamana Gold, la Mine Canadian Malartic est la plus grande mine aurifère en exploitation au Canada. Celle-ci a des réserves d'or prouvées et probables de 8 657 000 onces d'or.

Un refus de procéder à l'acceptation de l'extension de la mine pourrait avoir des effets néfastes et significatifs sur l'économie canadienne. Les deux propriétaires sont de grands producteurs d'or canadiens et disposent de projets à travers le monde qui non seulement positionnent l'industrie minière canadienne comme chef de file au niveau international, mais rapportent d'énormes sommes en impôts, taxes et salaires. Une incapacité à faire accepter un projet minier dans leur propre environnement pourrait mettre en péril certains autres projets et avoir un impact direct sur l'emploi et l'économie d'ici.

## **Retombées socio-économiques**

La mine Canadian Malartic, c'est près de 700 personnes à l'emploi de la mine et 550 contracteurs travaillant sur le site. C'est 80 millions versés en salaires bruts, 442 millions en dépenses d'opérations, 186 millions en dépenses en capital et en exploration.

Le revenu d'emploi moyen (pour 2012) pour les travailleurs de la minière s'élève à 87 000\$, soit 66% de plus que le revenu d'emploi moyen de la MRC. Les activités de la Mine représentent près de 10% du PIB minier régional. De plus, en 2015, Mine Canadian Malartic a remis plus de 400 000\$ en dons et commandites réparti au sein de la communauté.

Cette opportunité est aussi importante pour la ville de Malartic. Malartic possède une économie très centralisée sur l'économie minière ce qui occasionne des craintes pour les emplois et la pérennité de la ville. Advenant le maintien de la mine pendant six années additionnelles, l'impact serait majeur pour la ville. De plus, l'arrivée de ce projet dans la ville va encourager à maintenir l'économie fleurissante des dernières années à Malartic, ce qui a permis le maintien et l'ouverture de plusieurs PME.

L'arrivée de la Mine Canadian Malartic a occasionné plusieurs changements positifs à Malartic. Peu importe ce que les gens en disent, le déménagement de l'ancien quartier sud fut très bénéfique pour la communauté. Il s'agissait d'un quartier désuet dont les égouts étaient encore en bois et les maisons tombaient en ruine. La remise à niveau du quartier aurait été inévitable à court ou moyen terme et les frais auraient été absorbés par les citoyens. Les écoles primaires et aux adultes se trouvaient dans les mêmes conditions et le ministère de l'éducation, faute de budget pour la reconstruction, n'aurait eu d'autre choix que de les fermer et d'envoyer les élèves dans des écoles des villes avoisinantes. Aujourd'hui nous disposons des écoles les plus technologiques au Québec.

La liste des aménagements, parcs et installations communautaires est longue et l'on a qu'à penser au parc du Belvédère et au Stade Osisko, pour réaliser l'ampleur des investissements faites par la minière.

La Mine Canadian Malartic représente une brisure évidente de la vie avant son arrivée. Elle était morne et caractérisée par le manque d'emplois, le manque de services dû au manque de moyens et le manque de divertissements. Maintenant depuis la renaissance du site de la Canadian Malartic, la ville affiche un dynamisme, le plein emploi, des projets ambitieux et multiples, le retour de plusieurs personnes dans l'implication dans la vie sociale, et surtout l'espoir d'un projet de société et d'une pérennité économique.

Certains voudraient nous faire croire que c'était mieux avant, mais il faudrait plus que des revendications individuelles pour convaincre la collectivité de retourner à la situation d'avant.

## **Historique minière de Malartic**

Historiquement, la ville de Malartic a été construite grâce à la construction de la mine East Malartic. Les habitants travaillaient principalement à la mine ou dans des entreprises fournisseurs pour celle-ci. Par contre, la ville a vécu des périodes difficiles où l'économie fut grandement affectée et ceci s'est fait ressentir grandement.

En 2008, la ville a subi de gros changements avec l'ouverture de la nouvelle mine Osisko, maintenant nommée la Mine Canadian Malartic. Le projet Extension Malartic semble être la suite logique pour toutes les parties concernées.

Tous les habitants du milieu connaissent le fait que Malartic est au cœur d'un important camp minier. C'est donc en toute connaissance de cause qu'ils ont pris racine à Malartic, avec les avantages que cela comportent, tout en restant vigilant pour s'assurer de minimiser les impacts négatifs.

Difficile de dire que l'on ne s'attendait pas de voir un projet si proche de la ville, puisqu'il y a déjà eu une mine dans la ville dès sa création voilà 75 ans.

Nul ne peut nier que la minière analyse les impacts négatifs qu'elle engendre sur la communauté et qu'elle prend les mesures pour les atténuer. Si ce n'était pas le cas, ASDR n'aurait pas participé activement à la recherche et la création de nouvelles solutions de réduction de bruits et de poussières. Les systèmes d'usure en caoutchouc permettant de réduire le bruit des manipulations de roches, les systèmes de persienne sur moteur pour atténuer la propagation du bruit et les rideaux pour concasseurs ne sont que quelques exemples d'innovations qui sont maintenant sous la loupe de plusieurs sociétés minières à travers le monde et qui deviendront la norme dans l'industrie.

Les bureaux et l'atelier sont d'ailleurs de tous les côtés les plus proches voisins de la mine et nous avons été à même de constater les problématiques passées et de suggérer et/ou travailler de concert avec la minière sur des solutions possibles. Les dirigeants passés et actuels

ont mis et mettent toujours des efforts, qu'aucune autre industrie (à notre connaissance) pour atténuer les inconvénients d'une exploitation minière si près d'une communauté.

## **Malartic, une prochaine référence dans l'industrie minière**

Des clients d'ASDR et des représentants de communauté des quatre coins de la planète viennent constater l'efficacité avec laquelle la minière exploite en présence d'une ville comme voisin immédiat. Comme l'exploitation minière sur des sites isolés coûte de plus en plus cher, il s'agit donc ici d'une réalité presque unique qui deviendra coutume dans un futur pas si lointain. Il faut donc mettre les bases d'un traitement intéressant pour les communautés, mais qui ne briment pas les conditions de faisabilité économique des projets. Dans l'expression Développement Durable, il y a le mot Développement. Et dans notre ère le développement ne peut se produire sans l'apport des entreprises et de l'économie.

## **Le Contournement de la Ville de Malartic**

Quoiqu'ASDR ne soit pas un commerce ouvert au grand public et par conséquent aux passants, le contournement de la ville pourrait avoir un impact très négatif sur la présence du siège social d'ASDR à Malartic. En effet, au niveau administratif, plusieurs des dirigeants et employés de l'entreprise habitent Val-D'or et seraient difficiles à motiver de se déplacer à Malartic si le trajet passe de 15 à 20 minutes à 30 à 35 minutes. Surtout dans l'optique que le bureau de Val-d'Or est déjà en place. Une décision économique pourrait également être prise en fonction du temps passé sur la route plutôt que sur des dossiers clients.

Au niveau de l'atelier, il est évident, qu'étant donné la taille de ce dernier, il est inconcevable de le déplacer. Par contre, comme le marché de la fabrication et de l'usinage en est un très compétitif, le contournement pourrait une fois de plus avoir un effet négatif sur les activités voir même la survie de ce dernier. En effet, dans un marché compétitif, les bonnes ressources sont rares et le marché se les arrache. Pour convaincre les travailleurs de se joindre à une entreprise comme la nôtre, le salaire prend une grande place mais d'autres facteurs entrent en ligne de cause, comme le temps de déplacement pour se rendre au travail. Comme le bassin de

Malartic n'offre pas les ressources nécessaires pour pallier aux besoins d'ASDR, un contournement de la ville et un allongement du trajet pour se rendre à l'atelier viendrait ajouter un handicap au recrutement. Ce handicap serait éventuellement comblé par une augmentation salariale pour compenser qui se résulterait en perte de compétitivité sur le marché.

## **Guide de co-habitation**

Le 15 mai dernier, Mine Canadian Malartic a présenté un modèle de guide de cohabitation avec la communauté. Quoique critiqué, la mine et le groupe de travail ont entendu les doléances des différents intervenants et en prendrons sûrement compte.

Nous tenons à ce que soit mis en mémoire de la commission que le fameux concept de qualité de vie, dont certains utilisent pour dénigrer la mine et ses opérations, tient également compte de l'emploi, du divertissement, de la proximité des commerces et services. En l'absence de ces éléments, même dans des conditions optimales de bruits et de qualité de l'air, le stress général de la communauté sera beaucoup plus grand et beaucoup plus problématique. Il est particulier de dire dans un mémoire que les gens ont la mémoire courte. Dans les périodes difficiles au niveau économique à Malartic, la municipalité trônait au sommet du peu reluisant palmarès québécois du nombre de suicide par habitant. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Les conditions économiques d'aujourd'hui apportent une certaine liberté dans l'action et dans le choix : permet aux parents de soutenir leurs enfants dans la poursuite de leur éducation, donne accès à une meilleure alimentation (bien manger coûte plus cher) et permet de vivre dans des conditions générales plus intéressantes (activités, divertissements, services...).

Dans cette optique il serait également intéressant de travailler sur l'aspect collectif de la ville et de son futur économique. Un projet comme le Projet « Royale » que propose la Société de Développement Économique de Malartic prend tout son sens.

## **L'Après Mine**

Selon les études de la mine, la technique de gestion des résidus épais est le meilleur moyen de diminuer le plus possible l'empreinte au sol. La mine traitera les résidus pour réduire le niveau de cyanure avant d'être déversés dans l'ancienne mine East Malartic. 92% de l'eau sera recirculé et en grande partie réutilisée. Dans ce projet, la mine Canadian Malartic parle aussi de plantation et de revégétalisation sur le tracé.

Dans l'optique où la communauté souhaite voir le site minier être réutilisé comme plateforme de développement touristique, tous les intervenants (la minière, la ville, les consultants, le gouvernement) n'auront d'autre choix que de s'assurer que l'endroit soit optimal du côté environnemental et dans un laps de temps le plus court possible. Ne s'agit-il pas d'une belle motivation de prévoir à l'avance que le site deviendra un actif collectif et non un passif collectif ?

## **Coût et retombées**

Le projet de déviation de la route 117 nécessite des investissements de 50 millions et un investissement de 150 millions pour l'extension de la fosse Canadian Malartic ; qui seront entièrement défrayés par le Partenariat Canadian Malartic.

Au total, le Projet prévoit des dépenses totales de 2.5 G\$ pour l'Extension Canadian Malartic, les travaux de la Déviation, divers travaux d'ingénierie inhérents, les dépenses d'opération, le maintien des immobilisations et des équipements avec les années additionnelles d'exploitation ainsi que pour la restauration du site.<sup>1</sup> Les activités générées par les six années additionnelles d'opérations permettront de soutenir, pour l'exploitation de la mine, près de 1200 emplois directs et indirects.

---

<sup>1</sup> Étude d'impact sur l'environnement 2016

## **Position D'ASDR**

En se basant sur le vécu d'ASDR comme citoyen de Malartic, comme partenaire de la minière, et tous les documents références qui étaient disponibles, ASDR ne peut qu'être favorable au projet d'extension de la fausse et de la déviation de la 117. Toute décision contraire ne pourrait qu'être néfaste pour notre entreprise, les autres entreprises et les citoyens de Malartic et de l'Abitibi toute entière.

Il est par contre important de réfléchir collectivement et de prévoir maintenant l'après mine afin de maximiser l'utilisation du temps qui nous sépare de cet objectif. La vague de positivisme qu'apporterait ce projet de société permettrait le plein développement de la collectivité et l'atténuation des craintes en rapport au futur.

## Bibliographie

(s.a) (2014) *Relations communautaires*. Mine Canadian Malartic Disponible sur : <http://www.canadianmalartic.com/> Consulté le 03-05-2016

(s.a.) (s.d.) *Comité Horizon 2030*. Ville de Malartic Disponible sur : <http://ville.malartic.qc.ca/> Consulté le 03-05-2016

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement (version grand public)

(s.a) (2016) *Développement économique et social*. Éco Malartic Plan de développement durable <http://www.ecomalartic.com/#!blank/c5zv> Consulté le 25-05-2016